

TRAIT D'UNION

#19
Mai 2016
la-wantzenau.fr

Lettre d'information mensuelle de la Commune de La Wantzenau



EDITO

*Patrick DEPYL,
Maire de
La Wantzenau*

Chères
Wantzenauviennes et
chers Wantzenauviens,

Je croyais que tout le monde avait compris qu'il fallait faire bloc pour protéger au mieux les intérêts de notre village. Le dernier Conseil Municipal semblait aller dans ce sens.

Les comptes administratifs de 2015 ont été présentés et approuvés à l'unanimité. Relisez néanmoins, pour l'anecdote, les prévisions catastrophiques de certains qui nous gratifiaient de finances en baisse... Il n'en est rien et c'est même le contraire si l'on tient compte du paiement de l'amende concernant les logements sociaux.

De même, il a été donné au Maire, à l'unanimité, et après un débat très riche, toute latitude pour négocier le contrat de mixité sociale dans le cadre des objectifs du PLU. Il devrait être signé fin juin, dans notre village, par le Délégué interministériel, Thierry Repentin.

Les différents projets avancent à la vitesse prévue et sont menés dans la concertation avec la population, avec une grande sérénité et beaucoup de compétences par les équipes de la Mairie. Il est difficile de comprendre que cela puisse en déranger certains...

Je sais que dans votre très large majorité, vous n'appréciez pas ces chamailleries qui n'apportent rien au débat. Mais, il y a des circonstances où il est difficile d'accepter les attaques personnelles totalement déplacées qui ne respectent pas l'engagement d'une équipe municipale dont le seul objectif a toujours été la défense des intérêts de tous les Wantzenauviens.



La Wantzenau
Strasbourg Eurométropole

SOMMAIRE

- p.2 | CIVISME PROPRETÉ ET SÉCURITÉ
- p.3 | PERMIS DE CONSTRUIRE ATELIERS MUNICIPAUX - INAUGURATION HALL SNCF
- p.4 | L'INFORMATIQUE EN QUELQUES CLICS LES NAP
- p.5 | RENOUVELLEMENT DES PIÈCES D'IDENTITÉ PLAN CANICULE
- p.6 | DOSSIER : LE WOLFERT
- p.10 | WANTZ EN FÊTE ET EN MUSIQUE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION DU WALHDORF
- p.11 | L'ÉCOLE DU WOERTHEL À LA BABY-GYM EN BREF
- p.12 | EN IMAGES PAROLE À L'OPPOSITION

AGENDA

Juin

- 1/06 | HISTOIRES POUR PETITS ET GRANDS
A 10h et à 16h - Bibliothèque
- 2/06 | SPECTACLE BAPTISTE LECAPLAIN
A 20h30 - Le Fil d'Eau
- 4/06 | RENCONTRE 2 ORCHESTRES JUNIORS
A 20h - Le Fil d'Eau
- 4/06 | RAMASSAGE DES VIEUX PAPIERS
- 5/06 | MARCHÉ AUX PUCES
De 6h à 18h - Quai des Bateliers
- 7/06 | ATELIER « HABITAT ET SÉCURITÉ »
A 8h45 - Mairie
- 8/06 | PINOCCHIO, CONTE D'ANTAN
A 15h30 - Bibliothèque
- 8/06 | CONSEIL MUNICIPAL
A 20h - Salle du Conseil
- 11/06 | 25^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA BABYGYM
A 15h - Le Fil d'Eau
- 18/06 | WANTZ'EN FÊTE ET EN MUSIQUE
A 16h - Le Fil d'Eau
- 18/06 | FÊTE DE FIN D'ANNÉE DU JUDO
De 10h à 18h - Dojo
- 26/06 | FÊTE DES ANIMAUX
De 10h à 19h - Parc S.R.P.O
- 28/06 | SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE DU COLLÈGE
Le Fil d'Eau

TRAIT D'UNION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF :
Patrick Depyl, Maire

COORDINATION DES TEXTES, CRÉATION MAQUETTE ET
MISE EN PAGE :

Elsa Christmann-Halon

CRÉDITS PHOTOS :

Services de la Mairie, associations, Ecole du Woerthel

COUVERTURE : *Concert de Cock Robin ©D.Langlois*

IMPRESSION :

Imprimerie Parmentier - La Wantzenau

DÉPÔT LÉGAL :

Mai 2016

MAIRIE : 11, rue des Héros - 67610 LA WANTZENAU

Tél. 03.88.59.22.59 • Fax. 03.88.59.22.50

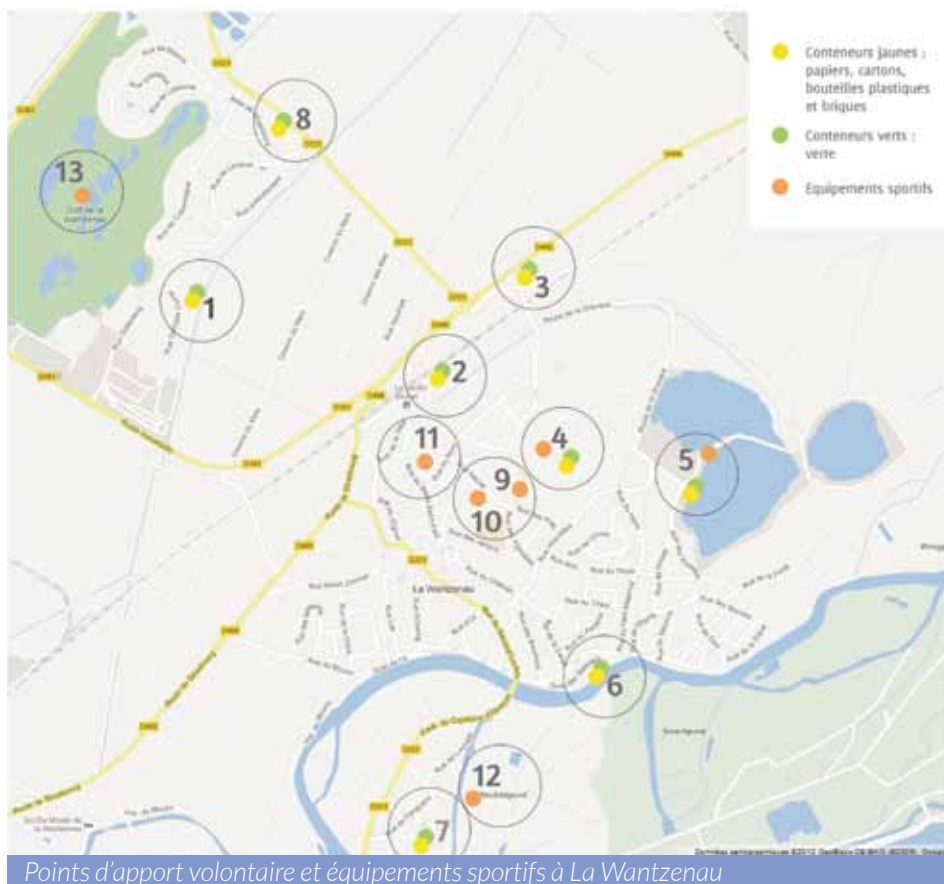
Courriel : info@la-wantzenau.fr

Site Internet : www.la-wantzenau.fr

Site Internet du Canal Local : www.wantztv.fr

CIVISME, PROPRETÉ ET SÉCURITÉ : NOS CONSEILS

Puisque la vie est faite tout autant de respect que de tolérance, voici quelques précautions pour vivre en bonne entente.



Points d'apport volontaire et équipements sportifs à La Wantzenau

Propreté

La Commune de La Wantzenau est dotée de 8 points d'apports volontaires : à la déchèterie, rue du Chemin de Fer, route de la Gravière, à l'Espace Jean-Claude Klein, rue de Kilstett, quai des Bateliers, rue de Rochechouart et allée de Strasbourg au Golf.

Ne jetons pas les détritux en dehors de ces containers ou vide-ordures réservés à cet usage.

La déchèterie de La Wantzenau (rue Georges Cuvier, Zone Artisanale de La Wantzenau) est ouverte les lundis, mercredis et samedis de 8h à 19h.

« **Marcher la crotte de votre chien ne porte pas bonheur** » : ramassons les déjections de notre chien sur le trottoir ou apprenons-lui à faire ses besoins dans le caniveau. Rappel : des canisachets sont disponibles gratuitement en mairie.

Depuis le 27 septembre 2007, l'article R. 632-1 du Code pénal réprime toutes les déjections. L'article R. 48-1 du Code de procédure pénale permet de verbaliser cette contravention par un timbre-amende rose de 35€.

Bruit

Pour bricoler et tondre la pelouse, optons pour des horaires acceptables par tous. L'arrêté municipal prévoit que les travaux susceptibles d'entraîner une gêne auditive en raison de leur durée, de leur répétition ou de leur intensité doivent être effectués du lundi au samedi de 7h à 20h et le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h. Dans la mesure du possible, respectons les pauses-repas, les soirées, les dimanches et les jours fériés.

Évitons de gêner nos voisins ; le tapage diurne est interdit au même titre que le tapage nocturne.

Sécurité

Avant de partir en vacances, vous pouvez vous rendre à la gendarmerie pour indiquer votre absence, ainsi que le nom et les coordonnées des personnes qui auront accès à votre domicile et un numéro de téléphone où vous joindre. Une attention particulière sera portée aux maisons inoccupées. Ce service est gratuit.

Rappel : évitez d'indiquer sur les réseaux sociaux que vous partez en vacances et soyez discrets sur vos biens.

DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE DES ATELIERS MUNICIPAUX

Dans la continuité des projets entrepris depuis la prise de fonction de la nouvelle municipalité, une étape supplémentaire a été franchie.

En effet, en présence de M. le Maire et de M. Clauss, adjoint chargé de l'environnement, la signature des pièces nécessaires au dépôt du permis de construire des nouveaux ateliers municipaux est intervenue le 30 mars 2016.

Cette signature fait suite aux études d'avant-projet entrepris il y a six mois avec le cabinet d'architecture DOSSMANN, maître d'œuvre retenu pour la réalisation du projet. Les différentes étapes de constitution de ce dossier ont fait l'objet de diverses réunions de présentation, tant auprès des conseillers municipaux qu'auprès des riverains. L'instruction du permis de construire, ainsi que du dossier loi sur l'eau correspondant, durera trois mois. Le début des travaux est en effet prévu pour octobre 2016.



M. le Maire, entouré de l'adjoint M. Clauss (à d.) et de l'agent à l'urbanisme Cyril Reb (à g.)

Ce projet de construction de près de 1700m² comprendra des bureaux, un hall de stockage intérieur pour les véhicules

et le matériel ainsi que des espaces de stockage extérieurs. Il viendra se substituer aux actuels ateliers municipaux

et entend ainsi répondre aux besoins de notre commune.

Cyril REB

INAUGURATION DU HALL DE STOCKAGE SNCF

M. le Maire a pu participer le 20 avril dernier à la visite préalable à la réception des travaux de l'annexe de stockage SNCF. Un effort particulier a été entrepris pour mettre en valeur le passé du bâtiment tout en offrant des prestations d'aménagement de qualité.



Visite préalable du hall de stockage SNCF avec M. le Maire et la société Nexity

Situés rue du Chemin de Fer, derrière la gare, ces nouveaux locaux s'inscrivent dans le développement du nord-est de la commune et notamment du futur quartier du Schwemmloch.

Le bâtiment est à présent constitué de deux lots comprenant chacun environ 100m² en open space, répartis entre rez-de-chaussée et étage, disponibles à la location. Une cave par lot est également incluse.

Les renseignements sont disponibles directement auprès de la société Nexity, maître d'œuvre de l'opération.

En ce qui concerne l'ancien hall de gare, la commune s'est rapprochée de la SCNF et de RFF afin d'en proposer le rachat.

Une seconde vie pour ce lieu laissé à l'abandon depuis plusieurs années est d'ores et déjà à l'étude afin d'offrir de nouveaux services aux voyageurs et à la population.

Cyril REB

L'INFORMATIQUE EN QUELQUES CLICS

Plus d'une trentaine de personnes a déjà assisté aux ateliers multimédia depuis leur création en septembre 2014.

Certains découvrent l'outil informatique, d'autres viennent pour se perfectionner. Les ateliers multimédia, mis en place par Elsa Christmann-Halon, chargée de communication et Muriel Bernhardt, responsable de la bibliothèque, ont attiré des apprenants dès les premiers cours.

Depuis septembre 2014, quatre cycles se sont déroulés, composés de 10 séances autour de 7 thèmes, tels que la découverte de l'ordinateur, les recherches sur Internet, la création d'une adresse mail, l'utilisation de logiciel de mise en page, l'information sur les réseaux sociaux... Les cours sont gratuits et ouverts à tous. La seule condition est d'être muni de la carte Pass'relle multimédia, disponible à la bibliothèque pour 26€ par an.

Tous les mardis (hors vacances scolaires), de 18h à 19h30, les groupes de maximum huit internautes progressent, s'amuse et s'entraident. Le matériel est entièrement fourni, de l'ordinateur portable au support de cours.

Quand certains sont arrivés la première fois, une once d'appréhension planait



Yvonne, l'animatrice (2^{ème} à g.), et ses élèves lors de la remise du diplôme de participation

dans l'atmosphère. Il n'a fallu qu'une heure pour les convaincre que l'informatique est à portée de main. Avec un soupçon d'entraînement personnel, les élèves deviennent totalement autonomes en dix semaines.

Depuis septembre 2015, c'est Yvonne Marande qui anime les ateliers. Ancienne formatrice de métier, elle est aujourd'hui bénévole à la bibliothèque et continue à transmettre son savoir, au grand bonheur de ses élèves.

E. C-H

LES NAP

Mises en place à la rentrée 2014, c'est aujourd'hui près de 300 enfants qui participent aux Nouvelles Activités Péri-éducatives (NAP)

Le chiffre : 296

Ce dernier trimestre, 296 enfants participent aux Nouvelles Activités Péri-éducatives :

- 195 enfants scolarisés à l'école III et Ried ;
- 64 enfants scolarisés à la maternelle du Centre ;
- 37 enfants scolarisés à la maternelle Woerthel.

Les activités proposées, de la moyenne section au CM2, permettent aux enfants de découvrir et de s'initier à une activité nouvelle chaque trimestre.

Les inscriptions en ligne

La dématérialisation des inscriptions, avec la mise en place d'un logiciel en ligne, a permis aux familles d'éviter les longues files d'attente et les retours sont très positifs (plus de 80% de satisfaction).

Des activités variées

A chaque trimestre, nous essayons de proposer des activités nouvelles qui rencontrent toutes un grand succès :
- le cinéma d'animation et l'initiation au



tricot proposé pour les CP-CM2 depuis le 2^{ème} trimestre ;

- la découverte de la langue des signes pour les maternelles des deux écoles ;
- une activité plus spécifique pour les CP avec la lecture de contes et un travail autour du théâtre.

Avec l'arrivée des beaux jours, les enfants pourront à nouveau profiter du jardin pédagogique et des activités se déroulant

autour de celui-ci : jardinage, découverte des fruits et légumes, sensibilisation à l'environnement...

Si vous avez des propositions d'activités à nous soumettre ou l'envie d'en proposer pour la rentrée prochaine, n'hésitez pas à nous en faire part.

Contact :
Marie DUHAA, Coordinatrice des NAP
marie.duhaa@la-wantzenau.fr

N'ATTENDEZ PAS L'ÉTÉ POUR REFAIRE VOS PIÈCES D'IDENTITÉ

A l'approche des examens de fin d'année scolaire et des vacances, vous serez nombreux à vouloir faire renouveler votre carte d'identité ou votre passeport.

Pour éviter que l'afflux de demandes n'entraîne des délais d'attente incompatibles avec vos dates d'examens ou de voyages, le ministère de l'intérieur vous incite à prendre dès à présent vos dispositions :

- Vérifiez les dates d'expiration de votre carte d'identité et de votre passeport;
- Si nécessaire, demandez dès maintenant leur renouvellement :
 - à la mairie de votre domicile pour une demande de carte nationale d'identité ;
 - dans l'une des mairies équipées d'une station biométrique, pour une demande de passeport .

Carte nationale d'identité (CNI)

La carte nationale d'identité (CNI) permet à son titulaire de certifier de son identité, même lorsqu'elle est périmée, à condition que la photo soit ressemblante.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la CNI est valable 15 ans pour les personnes majeures et 10 ans pour les mineurs. Elle permet de se rendre dans les pays de l'Union Européenne et, sous certaines conditions, dans d'autres pays (se rapprocher des services de l'ambassade ou du consulat du pays de destination). La première demande ou le renouvellement de la carte d'identité est gratuit.

Toute carte délivrée après le 1^{er} janvier 2004 est donc créditée automatiquement de 5 années de validité supplémentaires.

Attention : tous les pays n'acceptent pas une carte d'identité de plus de 10 ans. Plus d'infos sur le site : diplomatie.gouv.fr

Le passeport biométrique

Vous pouvez établir votre passeport dans n'importe quelle mairie équipée du matériel nécessaire. Il n'y a plus de lien entre le lieu de résidence et le lieu de demande du passeport. Le dossier doit être complet et la présence du demandeur est obligatoire lors du dépôt du dossier et du retrait du passeport.



La mairie de La Wantzenau est équipée d'une station biométrique. **Le dépôt et le retrait se font uniquement sur rendez-vous au 03.88.59.22.59**

Retrouvez toutes les informations sur notre site Internet www.la-wantzenau.fr dans la rubrique « Vivre à La Wantzenau », puis « Pièces d'identité ».

PLAN CANICULE

En période de canicule, quels sont les bons gestes ?



ATTENTION
Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée.
Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

Comme chaque année, la Mairie de La Wantzenau recense les personnes susceptibles de nécessiter l'intervention des services sociaux et sanitaires en cas de risques exceptionnels et de déclenchement du plan d'alerte d'urgence (plan canicule).

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée vous pouvez vous inscrire sur le registre ouvert à cet effet en mairie en téléphonant au 03.88.59.22.59.

Les inscriptions des années antérieures restent cependant valables. De ce fait, les personnes déjà inscrites qui auraient changé de domicile ou de coordonnées téléphoniques ou de médecin, sont priées

d'en informer la mairie pour procéder à une mise à jour.

L'inscription est volontaire et la déclaration facultative ; les données strictement confidentielles peuvent être rectifiées à tout moment et peuvent être transmises au Préfet à qui incombe la responsabilité de la mise en œuvre du plan canicule ainsi qu'à la gendarmerie dans le cadre du plan de prévention et des risques.

Plus d'informations sur le site Internet : <http://www.ars.alsace.sante.fr>

DOSSIER : LE WOLFERT

Au terme de notre dernière réunion de concertation qui établissait un constat de non-conciliation des points de vue sur l'avenir du Wolfert, j'ai souhaité que tous les acteurs puissent s'exprimer dans notre journal pour faire connaître au grand jour, en toute transparence, leur point de vue. Vous le constaterez, c'est parfois un peu technique, très factuel, mais l'ensemble de la matière est là pour que vous puissiez vous faire votre propre opinion.

Mot de M. Le Maire

Préserver un bien "culturel" de notre village...

Je voudrais vous faire part de ma déception quant à la situation actuelle, mais je ne suis nullement résigné.

J'ai toujours pensé, et ma position n'a jamais varié, qu'il fallait préserver le Wolfert. Lors de la dernière mandature, je me suis opposé, nous n'étions pas très nombreux, à l'ancienne majorité qui a donné un avis favorable à l'exploitation de cette gravière. Mes arguments étaient simples, il faut épargner le plus longtemps possible le Wolfert de toute exploitation en se donnant le temps de la réflexion, de la recherche de solutions alternatives concertées, les conditions économiques seront certainement différentes dans 10 ou 15 ans.

C'est avec cette conviction que j'ai souhaité réunir l'ensemble des parties prenantes pour trouver une solution. Je les remercie, exploitant, associations, services de l'Etat, d'avoir pris le temps du dialogue qui a débouché sur une solution acceptée, sous certaines conditions, par le Préfet de scinder le périmètre d'exploitation en deux parties distinctes.

Je tiens à remercier ici :

- l'entreprise GSM, le propriétaire des lieux que rien n'obligeait au dialogue,
- l'APQW, acteur historique, pour la qualité de ses propositions et sa volonté constante de médiation

- les associations de plongeurs qui ont eu des réactions exemplaires face à la nouvelle situation
- le club de Triathlon qui voit s'éloigner la possibilité de pratiquer l'intégralité de son sport dans notre village
- l'association WWW a joué son rôle de défenseur du patrimoine naturel. Si nos objectifs étaient proches, les méthodes pour y parvenir était diamétralement opposées. Ce fut une erreur majeure de ne pas avoir retiré le recours alors qu'il était encore temps... Nous n'en serions pas là!

GSM, conformément à la législation, clôture sa propriété et interdit la baignade et la pratique de la plongée. C'est la fin provisoire de cet épisode...

Mais une clôture se pose et peut aussi laisser des ouvertures... Le dialogue n'est pas rompu et nous aurons l'occasion de le poursuivre pour continuer à rechercher des solutions alternatives à l'exploitation du Wolfert, mais aussi pour imaginer dans la concertation l'avenir plus global de la gravière.

Je sais que vous êtes nombreux à regretter la situation qui s'impose désormais à nous tous. Je tiens à vous faire part de ma détermination à rechercher dans la sérénité de nouvelles solutions garantant des intérêts des différentes parties prenantes.

Patrick DEPYL

Mot de l'association ACAL

Une page se tourne...

Strasbourgeois par son siège, Wantzenauvien d'adoption, l'Aquatic Club d'Alsace et de Lorraine, ACAL club de plongée et de voile, avait pu poser sa base de plongée « Jean André » au bord du Wolfert en 1965 sur autorisation de Monsieur Hermann Glaser, propriétaire à l'époque de cette ancienne gravière. Une simple autorisation verbale suivie d'un piquetage sommaire pour délimiter l'emprise de notre installation et l'affaire était conclue pour de longues années et cela sans aucune contrepartie financière !

Petit souvenir de cette période, le club organise le dimanche 28 avril 1968 l'inauguration de sa base de plongée avec la participation de nombreuses personnalités et avec un lâcher de parachutistes au-dessus de la gravière, moment fort pour les habitants de la commune, le club et ses amis. Au fil des ans, la base a vu ses équipements grandir et s'améliorer pour devenir une vraie base de plongée en pleine nature ! Site idyllique qui a accueilli des centaines et des centaines de plongeurs. Qui ne se souvient pas de son passage à la Wantz... ? !

Beaucoup se souviendront aussi des opérations de nettoyage des rives de la gravière organisées au début de l'automne conjointement par l'ACAL et l'ASOR, les deux clubs de plongée ! Que n'a-t-on pas sorti de l'eau à ces occasions, c'était impressionnant !!

Lorsque le Wolfert est passé dans le domaine de GSM, le nouveau propriétaire nous a proposé de conclure une « convention de prêt à usage », qui nous permettait de poursuivre en toute légalité nos

activités, ce qui avait le mérite de formaliser notre présence sur le bord du Wolfert et cela toujours à titre gracieux ! Le club était régulièrement en contact avec les dirigeants locaux de GSM, toujours à l'écoute, nous étions informés de la probable remise en exploitation du Wolfert à une échéance de 10 à 12 ans, ce qui nous laissait le temps de nous retourner !

En réalité, en 2015 soit 50 ans après l'installation de la base, l'horizon s'assombrit sérieusement pour nous, la réglementation impose des contraintes à l'exploitant, les conséquences pour les deux clubs de plongée sont lourdes et brutales, il faut arrêter toute activité et cela avec effet immédiat ! La suite tout le monde la connaît, et nous n'y reviendrons pas !

Une page est définitivement tournée, pour les clubs de plongée comme pour les habitants de La Wantzenau, beaucoup de temps consacré à la recherche de solution, Monsieur le Maire comme les dirigeants de GSM ont été acteurs de nombreuses démarches, nous y avons tous été associés, l'entêtement d'une association a tout fait capoter, c'est dommage et c'est un immense gâchis doublé d'une très forte déception !

La plongée continue certes, mais ailleurs dans des conditions différentes et sans notre BASE de LA WANTZENAU ! Oui la page est tournée, après 50 ans de plaisir dans la pratique de notre sport favori dans un lieu exceptionnel en pleine nature et toujours en grande convivialité !

*Pour l'ACAL : J-P. Gros
Président*



Mot de l'association APQVW

Coup dur pour les wantzenauviens, « leur » gravière sera clôturée

Triste fin pour les négociations qui se sont engagées dès le début de l'enquête publique sur le renouvellement pour 20 ans de l'autorisation préfectorale d'exploitation de la gravière de La Wantzenau, en janvier 2014.

Il est important à ce stade de bien clarifier les différents rôles des Associations qui ont œuvré :

- tout d'abord, l'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE LA QUALITÉ DE VIE À LA WANTZENAU, en charge du dossier « gravières » depuis sa création il y a 26 ans, a demandé par courrier au commissaire enquêteur une prolongation de la durée de l'enquête publique de 14 jours pour permettre à la population de LW de s'exprimer sur le sujet: 162 avis ont pu ainsi être recueillis. Un courrier APQVW a été adressé au commissaire enquêteur en date du 05/02/2014 demandant de segmenter les périodes d'exploitation :

12 ans pour la poursuite du graviérage dans le bassin actuellement exploité,

puis réexamen, après renaturation de l'ancien bassin, de l'extension vers le WOLFERT.

Cette proposition tout à fait légitime permettait de ne pas entraver l'activité industrielle tout en se gardant un délai de 12 ans pour voir évoluer le site et assurer un sursis au WOLFERT.

Lors du dernier conseil de la municipalité précédente, en février 2014, il a été décidé, contrairement à l'avis de sa Commission d'Environnement, de ne pas émettre de réserve à la demande de renouvellement du graviériste - et notamment de ne pas envisager la segmentation précitée des phases d'exploitation.

Cette position, avant la décision préfectorale, a été lourde de conséquences : en effet, l'arrêté préfectoral du 08/07/2014 a entériné la demande de l'exploitant sans tenir compte des avis exprimés lors de l'enquête publique - en suivant stricto sensu l'avis de la municipalité de La Wantzenau.

- au départ de l'enquête publique une nouvelle association - WANTZENAU WOLFERT WASSERRAT (WWW) - s'est constituée pour manifester et mobiliser la population sur ce sujet, à savoir, utiliser la voie juridique et faire un recours contre la décision du Préfet auprès du Tribunal Administratif.

Une demande de recours gracieux a donc été faite par WWW avant la date limite, anniversaire de l'autorisation préfectorale.

Jugeant cette procédure trop conflictuelle, l'actuelle municipalité de La Wantzenau a organisé plusieurs réunions de concertation entre la GSM, les associations APQVW et WWW, les clubs de plongée ACAL et ASOR et le club de Triathlon.

Suite à ces démarches, une lettre a été adressée au Préfet le 29/06/2015 demandant de revoir le point de l'arrêté préfectoral concernant le site Wolfert : le séparer de la zone graviérée en attendant le début de son exploitation pour pouvoir en jouir à des fins sportives et de baignade avec des règles de fonctionnement. Le 28/07/2015 le Préfet a répondu positivement à cette demande.

La GSM, irritée par le recours administratif formalisé entretemps, a donné une condition préalable pour qu'elle tolère pendant 11 ans encore les activités de plongée ou de baignade dans sa propriété privée, sans clôturer le Wolfert, en respectant les règles de sécurité : WWW devait retirer son recours.

Deux options devaient s'envisager :

1. Maintenir le recours
2. Le retirer et organiser pour 11 ans les modalités des activités nautiques dans le Wolfert.

L'APQVW, jugeant que la chance d'aboutir était trop infime pour la solution 1, qui risquait de tout compromettre et d'aboutir à la clôture immédiate du Wolfert, a opté pour la solution 2.

Ceci laissait une chance de voir évoluer la situation économique et écologique avant de démarrer l'extraction dans ce bassin.

WWW a maintenu sa solution 1, contre toute sollicitation des autres parties.

Le Tribunal Administratif a rejeté le recours de WWW, en date du 9/03/2016.

La conséquence en est très préjudiciable pour les wantzenauviens :

- elle fige une position stricte du propriétaire du site qui en interdit de manière définitive et sans recours l'accès pour les promeneurs et les baigneurs pendant les 11 années restantes.
- elle supprime l'opportunité de l'ouverture offerte par le Préfet pour maintenir la jouissance du site pendant 11 ans.
- elle empêche d'éventuels facteurs économiques et politiques de changer l'avenir du Wolfert.
- elle pénalise de façon durable les wantzenauviens.

L'impact visuel et plus largement écologique sur le site jouxtant une zone Natura 2000 est grave.

Nous regrettons beaucoup cet état de fait après plus de 20 ans d'efforts pour maintenir la qualité de vie sur ce site.

Pour nous contacter : apqvwantzenau@laposte.net

DOSSIER : LE WOLFERT (suite)

Mot de l'association ASOR

KO debout par la « bêtise humaine » en 2016 à La Wantzenau !

Après des décennies de bien vivre ensemble, j'ai pleuré comme un gamin à qui on a cassé volontairement son camion de pompier... c'était le samedi 2 avril dernier ; j'étais resté un long moment seul au Wolfert après que mon équipe ASOR ai quitté les lieux pour opérer aux derniers travaux de départ.

Quel désastre ! Comme si les rives du Wolfert avaient subi un tsunami...

Ubuesque est le mot qui convient à cette situation que beaucoup d'entre vous découvre, j'imagine.

Tous les ingrédients étaient réunis pour une sortie de crise concertée et où toutes les parties prenantes pouvaient garder la tête haute et préserver le bien vivre ensemble !

Alors que s'est-il passé ? D'autant que « *Là où il y a une volonté, il y a un chemin !* » ; eh bien assurément, il ne devait pas y avoir de réelle volonté chez tout le monde...

Au final, nous sommes KO debout ; la bêtise humaine, les intérêts personnels, les manipulations, les histoires de clocher, le manque de rigueur, l'absence de conscience collective - bref tout ce « machmal » a broyé des décennies de bien vivre ensemble au Wolfert.

A chacun son avis, ses motivations, sa conscience citoyenne, nous sommes en démocratie mais gardons à l'esprit pour l'avenir qu'une nouvelle fois les agissements d'une minorité pénalisent la collectivité.

Je reste très déterminé à poursuivre, travailler les pistes pour revenir au Wolfert comme un gamin qui a séché ses larmes et retrouvé le sourire.

A bientôt ! Merci pour votre attention,

Eric Laemmel
Président ASOR Plongée

Mot de la société GSM

En 2013, un projet a été soumis à autorisation par la société GSM auprès de la Préfecture, consistant en la fin de l'exploitation du gisement de sables et graviers dans l'étang du Hohrain (12 ans) et l'exploitation du gisement restant dans l'étang du Wolfert (8 ans). Ce projet a fait l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement par des cabinets d'étude spécialisés et indépendants. Il a été validé par les services techniques de l'Etat, dont l'Autorité Environnementale, le 13 novembre 2013. Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable au projet le 23 mars 2014, ainsi que la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites le 20 juin 2014. Le Préfet a délivré le 8 juillet 2014 à la société GSM un arrêté d'autorisation d'exploiter pour 20 ans.

Cet arrêté préfectoral stipule explicitement que « l'accès à la gravière est interdit ». C'est ce qui a conduit à la rupture des conventions d'occupation avec les clubs de plongée en le 26 mars 2015. Les activités de baignade non encadrées, qui étaient jusqu'alors tolérées malgré les risques juridiques pesant sur GSM - propriétaire des terrains - et la Mairie, étaient également concernées par cette obligation. Compte tenu des usages antérieurs, et sous l'impulsion du Maire, M. Depyl, une

concertation a été mise en place regroupant l'ensemble des acteurs : la Mairie, la société GSM, les associations d'habitants APQW et WWW, les clubs de plongée et de triathlon. L'objectif était de trouver une solution acceptable pour l'ensemble des parties.

Toutefois un recours au tribunal administratif demandant l'annulation de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter a été déposé par l'association WWW le 17 juillet 2015, plaçant le sujet sur un plan juridique et mettant un terme à la concertation. Le 9 mars 2016, le tribunal administratif a confirmé l'autorisation préfectorale d'exploiter accordée à la société GSM, y compris l'obligation d'interdiction d'accès à la gravière.

Le Wolfert va donc être clôturé et son accès interdit. Néanmoins, un dialogue sur l'intégration de la gravière au sein du territoire de la Commune de La Wantzenau va être maintenu, notamment dans le cadre du comité de suivi de l'environnement mis en place par GSM, qui se réunit annuellement et qui regroupe l'ensemble des parties prenantes (Mairie et associations).

La société GSM

Mot de l'association SGW Triathlon

Le Triathlon de La Wantzenau : du Wolfert aux Gravières d'Alsace Lorraine

Lorsque Jean-Marc Bornert, un enfant du village, a décidé de varier sa pratique sportive en passant de la course à pied au triathlon, il a très rapidement décidé de faire profiter un plus grand nombre de sportifs de l'environnement exceptionnel de La Wantzenau par la création en l'an 2000, d'une section triathlon au sein de la SGW. L'année suivante, il organisait le premier Triathlon de la Wantzenau et cette manifestation a été reconduite sans interruption jusqu'en 2015 avec des parcours cyclistes et course à pied variés, mais une constante : l'épreuve de natation dans la gravière du Wolfert

L'arrêté préfectoral autorisant la reprise de l'exploitation du Wolfert a mis fin à 15 années de Triathlon de La Wantzenau.

En quête d'une nouvelle aire de compétition pour l'épreuve de natation, nous nous sommes tournés vers les communes voisines et nous sommes heureux d'être hébergés, pour notre manifestation du 3 juillet 2016, par la société Gravières d'Alsace Lorraine qui met à notre disposition ses installations de Hoerdt et nous aide à construire un site accessible et sécurisé. Nous leur adressons, ainsi qu'à la commune de Hoerdt, nos plus vifs remerciements.

L'Eurovia Triathlon de La Wantzenau-Hoerdt verra le jour et proposera, sur un site unique, des distances accessibles à un

DOSSIER : LE WOLFERT (suite)

► public large : un triathlon format S pour les sportifs occasionnels, un triathlon M pour les sportifs bien entraînés et deux courses jeunes (de 6 à 15 ans). Toutes ces courses pourront également se faire en relais avec un nageur, un cycliste et un coureur. Les concurrents tout comme le public ont l'assurance de trouver, de 9h30 à 17h, une belle ambiance avec buvette et petite restauration et une parfaite organisation s'appuyant sur l'engagement des collectivités et de partenaires privés.

Nous vous invitons à cette fête pour encourager les triathlètes, manger une tarte flambée et une glace ou, mieux encore, rejoindre notre équipe de bénévoles, une centaine de personnes étant requise pour assurer le bon déroulement de la manifestation.

Inscriptions pour athlètes et bénévoles sur le site internet <http://www.triathlon-wantzenau.com>

Mot de l'association W.W.W

Notre Wieher, le Wolfert, clôturé par la GSM

Après des années de lobbying, la société GSM semble parvenir à ses fins.

Comme nous l'avions évoqué dans le Trait d'Union l'été dernier, l'arrêté préfectoral d'exploitation du Wolfert, accordé pour la société GSM fin juillet 2014, lui donne obligation réglementaire d'interdire l'accès au site par « une clôture efficace ou tout autre dispositif équivalent » (Article 13 de l'Arrêté du 22 septembre 1994 relatif aux exploitations de carrières et aux installations de premier traitement des matériaux de carrières). La rumeur propagée par des personnes ayant partie liée avec la GSM et attribuant la responsabilité de la clôture du Wolfert à l'association WWW est donc infondée. Comme en attestent les observations du Préfet dans son courrier adressé à la Mairie de La Wantzenau en juillet 2015, le seul décideur en ce domaine ne pouvait être que la GSM.

Pour mémoire, la très forte opposition des Wantzenauviens et des Kilstettois à la clôture du Wolfert par la GSM ne date pas d'aujourd'hui :

- En juillet 2002, suite à une pétition, l'association APQVW recueillait 500 signatures contre la prescription d'une clôture initiée par le Maire Claude Graebeling, en vertu « du danger établi pour la sécurité publique » (Circulaire aux Maires du secrétariat général de la Préfecture en date du 17 mai 2002). Suite à cette mobilisation, il avait été envisagé un protocole inter-associations en concertation avec la Mairie et la GSM mais la clôture du site avait été finalement évitée.

- En janvier 2014, malgré « l'omertà », d'une partie de l'équipe municipale de M. Graebeling, sur l'enquête publique de demande d'autorisation de la GSM, 162 citoyens se sont déplacés pour consulter le dossier et le rapport du commissaire enquêteur précisait que « le projet a été l'objet d'une opposition forte de la part de tous ceux qui se sont exprimés ».

- En octobre 2015, la pétition de l'association WWW, dans le cadre de la concertation sur le PLU Intercommunautaire, demandait la limitation de l'autorisation d'exploitation à 12 années sur la gravière actuellement exploitée. Cette pétition, qui a recueilli plus de 1000 signatures, a été remise au Maire Patrick Depyl, aux services de l'Eurométropole et aux commissaires enquêteurs dans le cadre de l'enquête publique relative au PLU Intercommunautaire.

A ce jour, après deux années d'échanges, de négociations, et de réunions entre la Mairie, la GSM et les associations, la GSM n'a jamais formulé la moindre proposition écrite relative aux activités de loisirs, ni à destination de l'association WWW, ni à l'attention du Maire de La Wantzenau.

Dans son courrier du 28 juillet 2015 adressé au Maire de la Commune de La Wantzenau, le Préfet du Bas-Rhin concluait pourtant : « En accord avec le propriétaire, l'accès au plan d'eau

pourra être autorisé aux associations pour l'exercice d'activités encadrées. Les associations devront contracter une convention avec le propriétaire et seront informées des risques particuliers liés aux berges non aménagées pour la baignade. Les activités devront être réalisées sous l'encadrement et la responsabilité des associations. De même l'accès au site sera limité et interdit en dehors de toute activité encadrée et surveillée. »

Rappelons que malgré ses promesses faites aux clubs sportifs, la GSM n'a jamais tenu ses engagements, à commencer par les conventions qu'elle avait contracté avec les clubs de plongée et ceci bien avant que l'association WWW ne dépose son recours le 17 juillet 2015 :

- Le 26 mars 2015, la GSM transmet par lettre la rupture de la convention d'usage avec les clubs de plongée ASOR et ACAL ;

- Le 2 mai 2015, intervention manu militari des gendarmes sur le site pour interdire de fait les activités de plongée ;

- Le 11 février 2016, la GSM met en demeure par courrier les clubs de plongée de débarrasser les lieux et remettre le site en état avant le 4 avril 2016.

Faute de réponses formalisées par la GSM qui a adopté une stratégie du « pourrissement » et au vu des délais légaux qui nous étaient impartis, nous n'avons eu d'autres choix que de mener à terme un recours au tribunal administratif de Strasbourg.

Notre association forte de 150 adhérents agit, elle, en toute transparence vis-à-vis de ses membres et l'éventualité de conduire un recours administratif avait été adoptée à l'unanimité moins une abstention lors de son assemblée générale du 15 juin 2015. En ce qui concerne le jugement du tribunal administratif de Strasbourg rendu le 9 mars 2016, nous avons été déboutés et condamnés au versement de 700 euros au titre des frais exposés par la société GSM.

La GSM a confirmé fin avril 2016 qu'il n'y aura pas de concession aux activités de loisirs, qu'ils assument leur responsabilité d'industriel, ce pourquoi ils ferment la gravière sans recherche de compromis pour les habitants de La Wantzenau et de Kilstett.

Lors de son assemblée générale extraordinaire du 3 mai 2016, les adhérents de l'association WWW ont décidé de ne pas faire appel de la décision de justice du tribunal administratif de Strasbourg.

Par contre, l'association WWW, désormais fédérée à Alsace Nature, continuera à se battre pour notre Wieher, le Wolfert.

Nous comptons sur l'énergie de tous et nous vous invitons à rejoindre l'association.

WANTZ EN FÊTE ET EN MUSIQUE

Quelques jours avant le solstice d'été, Wantz'en Fête et en Musique vous fera danser au Fil d'Eau, le samedi 18 juin 2016.



Quand Jack Lang, à l'époque Ministre de la culture, a imaginé la première Fête de la Musique en France, le 21 juin 1982, l'objectif était d'organiser une grande manifestation populaire qui permette à tous les musiciens de s'exprimer et de se faire connaître.

A La Wantzenau, depuis quelques années, le phénomène « Wantz en Fête et en Musique », à l'initiative de l'Espace Jeunes puis de la commune, rallie les habitants autour de musiques en tous genres et de tous niveaux.

Cette année, les acteurs locaux vont particulièrement vous faire bouger, avec la présence de l'Harmonie Municipale, de groupes de l'Ecole de Musique et encore la Chorale des Jeunes.

La nouveauté est la présence de groupes ayant été sélectionnés au Tremplin Wantz'en Fête.

La soirée se clôturera avec des musiques cultes et intergénérationnelles des années disco avec le groupe Houcine* and the Gang, puis avec un DJ.

L'entrée est gratuite et sur place, une petite restauration sera proposée par le Lion's Club.

On vous attend nombreux le samedi 18 juin à l'Espace Culturel le Fil d'Eau, dès 16h.

**Finaliste de la Star Academy 2*

Programme Wantz en Fête et en Musique

16h00 - 16h30 :

Chorale des jeunes de La Wantzenau

16h45 - 17h15 :

Harmonie Municipale

17h30 - 18h00 :

Chorale des Jeunes et Chorales des adultes de l'Ecole de Musique

18h15 - 18h45 :

Groupe rock de l'Ecole de Musique

19h00 - 19h45 :

Tremplin Wantz en Fête

20h00 - 20h30 :

Sound of the Maze

21h00 - 22h45 :

Houcine and the Gang

23h00 - 01h00 :

DJ Chris Philip

E. C-H

L'ÉCOLE DU GOLF DE LA WANTZENAU : UNE VRAIE DYNAMIQUE

Voici déjà près de 15 ans que le Golf de La Wantzenau œuvre pour les plus jeunes au travers de son école de golf.

Le travail paye puisque notre école de golf vient d'être classée par la Fédération Française de Golf à la 1^{ère} place nationale au « Mérite Espoir » et à la 47^{ème} place du « Mérite Performance » sur 217 clubs.

Notre école de golf : c'est 130 jeunes âgés de 4 à 16 ans encadrés par 3 enseignants diplômés et 4 animateurs sportifs qui ont en charge de faire découvrir ce sport, l'aimer et former ces jeunes à la compétition. Ces compétiteurs « amateurs ou professionnels » représentent notre club sur le plan régional et national.

Le palmarès du Golf de La Wantzenau est éloquent : 3 titres de champions de France individuel et 1 titre de champion de France par équipes sur ces dernières années. Notre dernier poulain, Nicolas Muller, 15 ans, est membre du Pôle Espoir France ; nul doute qu'il comptera parmi les meilleurs joueurs de sa catégorie lors des prochains championnats de France.



Pour aller toujours plus loin dans cette dynamique, le Golf de La Wantzenau organise sur son parcours les 28 et 29 mai prochain le « GRAND PRIX DES AS » qui réunira une centaine de joueurs nationaux

et internationaux dans les catégories U12, U14, U16 (filles et garçons). N'hésitez pas à venir nous rendre visite pour découvrir cette manifestation.

Marie-Thérèse VO VAN
Capitaine des Jeunes

L'ÉCOLE DU WOERTHEL À LA BABY-GYM

Au retour des vacances de février, les élèves de l'école du Woerthel se sont rendus à l'espace Jean-Claude Klein pour participer à des séances de baby-gym.

Chaque lundi et chaque jeudi, les élèves de la classe monolingue et de la classe bilingue ont enfilé leurs chaussons pour se rendre dans la salle de danse pour un échauffement.

Après cette petite mise en route, les enfants sont montés avec enthousiasme dans la salle de motricité où quatre parcours évolutifs les attendaient. Accompagnés de professionnels, ils ont ainsi pu sauter, glisser, tourner, ramper, rouler, s'accrocher, escalader et s'équilibrer pendant près d'une heure avant de passer par un retour au calme en fin de séance.

*Marie-Ange Gramfort et
Céline Herdly-Goerig,
enseignantes et directrice.*



DE LA WANTZENAU À HAGUENAU

Chargée de communication depuis 2013 à La Wantzenau, Elsa quitte la commune vers un poste dédié au numérique à la ville de Haguenau.

Elsa Christmann-Halon a décidé de rejoindre Haguenau pour poursuivre sa carrière. Nous sommes heureux de lui avoir donné l'opportunité d'être titularisée dans notre commune pour remplir cette importante mission qu'est la communication. La mise en page du journal, des affiches, du site internet, l'encadrement de nos contributeurs du canal local, tout cela et bien d'autres choses ont été réalisés avec talent et avec le souci du respect des échéances.

Nous lui souhaitons pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

Patrick DEPYL

Je tiens à remercier les élus qui, depuis mon arrivée en 2013, m'ont donné l'opportunité d'évoluer dans mon passionnant métier de chargée de communication.

Je quitte ce si joli village que j'ai appris à aimer, autant que les habitants et les associations que j'ai pu côtoyer, à travers les manifestations, ateliers multimédia, la Strasbourgeoise et même derrière la page Facebook de la Commune.

Un merci particulier à certains de mes collègues qui, avec le sourire et la motivation, ont fait de mon quotidien professionnel un bonheur.

E. C-H

EN BREF

► La Commune connectée

Retrouvez toutes les informations et manifestations de votre commune en ligne et mises à jour quotidiennement, sur :

- le site Internet : www.la-wantzenau.fr

- la Page Facebook de la commune : facebook.com/wantzenau

- la page Facebook de l'Espace Culturel Le Fil d'Eau : facebook.com/lefildeau

► Recensement à 16 ans : démarches et papiers

Le recensement à 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire. Le jeune doit alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Après ces démarches, il obtient une attestation de recensement qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics tels que le BAC ou le permis de conduire.

► Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales, être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1^{er} tour de scrutin, être de nationalité française et jouir de ses droits civils et politiques.

A noter : Les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans sont inscrits d'office à condition d'avoir effectué leur recensement militaire. Cependant, il est conseillé de se renseigner auprès de la mairie pour vérifier son inscription.

L'inscription sur la liste électorale se fait du 1^{er} janvier au 31 décembre pour l'année suivante.

Inscription possible à l'accueil de la mairie ou en ligne sur www.service-public.fr

► Déclaration d'arrivée/de départ

Que vous arriviez ou que vous quittiez la Commune de La Wantzenau, vous pouvez déclarer ces changements auprès des services d'accueil de mairie.

A noter que cette déclaration n'équivaut pas à une inscription électorale.

► Fest'III

Sur une proposition de Marcel Roemer, « III Art » et « Brischfescht » fusionnent afin de donner naissance à « Fest'III », un grand évènement qui aura lieu les 17 et 18 septembre prochain. Plus d'informations à venir.

Les faits marquants en images



1



2



3

Légende :

1. Spectacle « Andrée Kupp, dresseuse et montreuse de légumes » (23/04/16)
2. Concert du groupe Cock Robin (29/04/16)
3. Cérémonie officielle du 8 mai 1945 (07/05/16)

En vertu de la loi du 27 février 2002, cet espace est réservé à l'expression politique des composantes du Conseil Municipal.

> Notre Wantzenau

Après un temps d'observation voici nos positions

La Wantzenau à la une des médias

Une communication maladroite discrédite notre Commune alors que tant de générations se sont battues pour que notre village rayonne. Utiliser les logements sociaux pour communiquer et se mettre en avant nous semble totalement inadapté. Les politiciens nationaux sont en campagne, pourquoi descendre dans l'arène pour des besoins de publicité personnelle.

Signer dès lors un contrat de mixité sociale sous la pression de l'Eurométropole pour fixer des objectifs encore plus contraignants relève d'une vision que nous ne partageons pas. La commune sera de toute façon dans l'impossibilité d'atteindre les quotas imposés par la loi.

La priorité aurait été de négocier avec les élus de l'EMS en vue d'une indispensable mutualisation.

Les grands projets

Ils avancent lentement sous la pression réglementaire ou politique, mais leur démesure menace l'avenir des finances communales. Nous ne sommes pas solidaires face aux sanctions financières qui découlent de ces retards.

Le Schwemmloch souffre d'une longue inertie, les ateliers municipaux d'un nouveau choix de l'implantation.

La politique des « pas nous, pas nous » : trop de discours politiques s'articulent autour d'excuses.

Encore un départ : la chargée de communication.

Y aurait-il un problème de gouvernance à la Mairie ?

Michèle KANNENGIESER, Camille MEYER, Christine STROH, Frédéric MAURY, Pia KIEFFER, Roger BODE

> Liste d'Entente Communale

Parmi les différents dossiers présentés récemment au vote du conseil municipal, nous n'avons pas apporté nos voix à trois d'entre eux. Ces prises de position méritent quelques brefs éclaircissements.

Le budget 2016

En cohérence avec les inquiétudes formulées lors du débat d'orientation budgétaire, nous avons voté contre. Ce choix était renforcé par les écarts qui apparaissent déjà entre le budget 2016 et les prévisions optimistes de l'étude financière sur laquelle se fonde le Maire.

Avis sur le stationnement par la société Wagram de wagons citernes GPL à Reichstett.

Devant les inquiétudes et les questionnements de la commune de Reichstett qui a émis un avis défavorable sur ce dossier, nous avons choisi de nous abstenir. Cette question aurait mérité un débat plus large notamment sur la répartition des sites dangereux au sein de l'Eurométropole. Il est à noter que depuis, la commune de Vendenheim a également émis un avis défavorable et que la perspective d'un stockage plus important est apparue.

Réalisation d'un terrain de football en revêtement synthétique.

Compte tenu du montant de cet investissement (près de 700 000 € HT dont 550/600 000 € à la charge de la commune) et peu convaincus par son urgence surtout au regard d'autres projets, nous n'avons pas apporté nos voix à cette réalisation.

Quant à l'épineuse question des logements sociaux, nous reviendrons prochainement sur ce sujet lorsque nous aurons connaissance de l'ensemble des éléments.

Katia BOSSUYT et Serge HUGEL (Art. remis le 10/05/16)